

27.490
membres

Dépôts clientèle
particulière
+6,6%

+5,3%
Prêts
immobiliers



Rapport Annuel 2016



Raiffeisen



Raiffeise

Table des matières

LES ORGANES DE LA SOCIETE	6 - 9
AVANT-PROPOS	10 - 13
RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION	14 - 17
LES ACTIVITES DE LA BANQUE	18 - 29
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	30 - 31
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	32 - 35
- Bilan consolidé	32 - 33
- Hors-bilan consolidé	33
- Compte de profits et pertes consolidé	34 - 35
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	36 - 77
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	78

Les organes de la société



De gauche à droite :

Yves Biewer, Membre du Comité de Direction ;
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction ;
Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration ;
John Bour, Vice-Président du Comité de Direction ;
Eric Peyer, Membre du Comité de Direction ;
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction.

Conseil d'Administration

Ernest CRAVATTE	Président	
Marion DIDIER	Vice-Président	
Albert HUBERTY	Vice-Président	jusqu'au 4 mai 2016
Patrick KOSTER	Vice-Président	
Charles-Louis ACKERMANN		jusqu'au 4 mai 2016
Romain BAUSCH		depuis le 4 mai 2016
John BOUR		
Lucien CLESSE		depuis le 4 mai 2016
Marc FISCH		
Marco GAASCH		
Jos GLOD		depuis le 15 mars 2016
Carlo HESS		depuis le 4 mai 2016
Guy HOFFMANN		
François KREMER		jusqu'au 4 mai 2016
Henri LOMMEL		
Raymond SCHADECK		
Martine SCHAEFFER		jusqu'au 4 mai 2016
Camille SCHRENGER		depuis le 4 mai 2016
Claude STRASSER		depuis le 15 mars 2016
Henri STRENG		
Paul SUNNEN		depuis le 4 mai 2016
Guy SUTOR		jusqu'au 4 mai 2016

Comité de Direction

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction
John BOUR	Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction
Yves BIEWER	Membre du Comité de Direction
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction

Directeurs

Pierre BACK	Support Opérationnel
Romain FUNK	Marketing et Communication
Emile LUTGEN	Ressources Humaines
Paul MARCY	Risk Management
Jean-Luc MARTINO	Informatique
Mex THILL	Crédits et Juridique
Laurent ZAHLES	Banque Commerciale

Sous-Directeurs

Tom GRUNEISEN	Juridique
Arnold MARX	Entreprises
Alain RIES	Marchés Financiers & Trésorerie
Jacques SCHANCK	Réseau des Agences
Guy SCHMIT	Crédits
Guy WEYDERT	Gestion Patrimoniale

Responsables des Fonctions de contrôle

Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
Luc DISEVISCOURT	Chief Compliance Officer
Paul MARCY	Chief Risk Officer

Attachés à la Direction

Patrick BORSCHETTE	Facility Management
Laurent DEMEULDER	Risk Management
Luigi DI FRANCO	Support Commercial
Gilles DIMMER	Réseau des Agences
Guy EMERING	Réseau des Agences
Franck LAMBERT	Finance & Control
Patrick MAURER	Réseau des Agences
Romain MAZOUIN	Gestion Patrimoniale
Jean-Luc NOTHOMB	Finance & Control
Mathieu RINCK	Risk Management
Gilbert PÜTZ	Support Opérationnel
Fränk SCHAACK	Juridique
Patrick SCHROEDER	Informatique
Carlo STÖVER	Entreprises

Avant-propos



Guy HOFFMANN

Président du
Comité de Direction



Ernest CRAVATTE

Président du
Conseil d'Administration

Nombreux sont les événements en 2016 qui ont pu bousculer les certitudes établies. Le Brexit est devenu une réalité, l'idée européenne a été remise en question et des alliés de longue date ont radicalement changé de cap. En un an, le monde a profondément changé ce qui prouve une nouvelle fois que les vérités d'aujourd'hui ne sont pas forcément celles de demain. Nous devons nous y habituer et nous préparer en conséquence.

La Banque centrale européenne a continué sa politique de taux d'intérêt négatifs, pénalisant les épargnants afin d'éviter dans la mesure du possible une dégradation de la situation des pays fortement endettés. L'année écoulée a vu réapparaître des doutes quant à la viabilité de plusieurs grandes banques, des banques qui figuraient jadis parmi les fleurons des économies nationales respectives. C'est encore et toujours la recherche effrénée de bénéfices qui a conduit ces banques au bord du gouffre.

Pour notre Banque, l'année 2016 a surtout été marquée par le lancement de notre partenariat avec POST.

Les premiers résultats sont très encourageants et nous sommes plus que jamais persuadés du potentiel à long terme de ce partenariat stratégique.

Notre Banque a pu enregistrer un flux régulier de nouveaux clients acquis grâce à ce partenariat, clients qui ont contribué de façon non négligeable à la croissance tant des dépôts que des crédits. Ensemble avec notre partenaire, nous continuerons à développer notre collaboration afin de pouvoir offrir à nos clients communs de nouveaux services et ceci avec une convivialité toujours meilleure.

Notre Banque a réalisé de bonnes performances en 2016, prouvant une nouvelle fois qu'elle sait fortifier sa position malgré un environnement difficile se caractérisant par 3 facteurs :

- Un développement favorable de l'économie luxembourgeoise – les premières estimations du Statec font état d'une croissance du PIB de 4.2% - qui se traduit par une bonne augmentation des crédits et des dépôts.
- Des taux d'intérêt extrêmement bas qui pèsent sur la rentabilité. Les intérêts négatifs appliqués par la BCE sur les liquidités excédentaires des banques renforcent la pression sur les résultats.
- Des investissements exorbitants imposés aux banques pour répondre à des exigences réglementaires en continue prolifération.

Malgré ce contexte peu favorable, notre Banque a su accroître son volume d'affaires.

La somme du bilan a augmenté de 3.9% depuis décembre de l'année 2015 tandis que les avoirs sous gestion ont connu une croissance de 3.4% pendant la même période. Les dépôts de la clientèle particulière, cœur de cible de notre banque, ont progressé de 6.6%. La croissance de 4.7% des crédits accordés à l'économie luxembourgeoise souligne le rôle actif de notre Banque dans le financement des projets des différents acteurs. Si la majeure partie de la croissance a été générée par les crédits immobiliers accordés aux particuliers, la contribution importante des crédits octroyés à la clientèle professionnelle mérite d'être soulignée.

Cependant, cette croissance remarquable des volumes ne s'est pas traduite par une augmentation parallèle des revenus. Bien au contraire, dans le contexte de l'environnement de taux d'intérêt bas, voire négatifs, nos revenus ont baissé alors que nos coûts augmentent à la suite surtout des exigences réglementaires de plus en plus contraignantes.

Le bénéfice net de l'année 2016 se situe en conséquence légèrement en retrait par rapport à celui de l'année précédente. Compte tenu de l'environnement décrit ci-avant, nous sommes néanmoins très satisfaits de ce résultat, puisqu'il découle du renforcement continu de notre position sur le marché luxembourgeois. Notre banque est en bonne santé, elle génère des bénéfices robustes affectés à son développement futur, elle veille au maintien de sa politique de risque prudente qui lui est dictée par ses valeurs coopératives et elle est fière de figurer parmi les premières banques de la place en termes de loyauté et de satisfaction des clients.

Dans le contexte de notre stratégie 2020 - dont les points clés furent présentés l'année dernière dans ces mêmes pages - notre politique d'investissement est poursuivie selon deux priorités :

En tant que banque coopérative, il est primordial pour nous de rester proche de nos clients et ceci notamment à travers notre réseau des agences.

Cette volonté nous a poussés à investir considérablement dans la modernisation de notre infrastructure et nous pouvons aujourd'hui offrir à nos clients qui apprécient la convivialité d'un contact personnalisé, un service de qualité, que ce soit pour leurs transactions courantes ou pour le conseil, à travers un réseau de plus de 40 caisses régionales et agences bancaires réparties sur tout le pays. Nous avons par ailleurs décidé d'implanter de nouvelles agences dans les régions qui voient le nombre de leurs habitants augmenter ou qui comptent un nombre particulièrement élevé d'emplois.

L'ouverture, en 2016, de notre agence au Kirchberg se situe dans ce contexte.

Les services digitaux constituent le deuxième axe prioritaire de notre politique d'investissement.

La digitalisation est un sujet omniprésent et nous sommes conscients de son influence croissante sur le secteur bancaire. Le Grand-Duché s'est doté du Luxembourg House of Financial Technologies et témoigne ainsi de l'importance qu'il attribue au potentiel de ce secteur.

De nouvelles idées surgissent en permanence mais il est souvent difficile, voire impossible, d'évaluer leur vrai potentiel. On est, ici encore plus qu'ailleurs, confronté à un environnement qui évolue extraordinairement vite et dans lequel les tendances s'avèrent souvent éphémères.

Il s'agit pour notre Banque de faire les bons choix et de concentrer les efforts et les investissements sur les projets qui présentent une probabilité élevée de réussite. C'est ainsi que nous avons continué à travailler au remplacement de notre plateforme d'online banking pour permettre, avec le nouvel R-Net, d'améliorer considérablement l'expérience utilisateur : une même interface graphique sur le mobile, la tablette et le desktop, la mise à jour en temps réel des soldes, l'exécution immédiate des virements contribuent à la qualité du service que nous offrons à nos clients.

Parallèlement, nous continuons à faire évoluer de façon sélective notre gamme de produits et de services.

Nous avons lancé R-TOP, un nouveau compte épargne aux conditions attractives, qui a rencontré un franc succès et qui a généré une grande partie de la croissance des dépôts.

Nous avons développé une nouvelle offre de services de 'Banque Privée' qui permet aux clients non seulement de choisir dans quelle mesure ils font appel aux conseils de la Banque mais aussi de bénéficier de remises considérables en fonction de la formule choisie. Sur base d'une méthodologie novatrice, nous sélectionnons dans un univers très large les placements les mieux adaptés selon des critères objectifs et transparents.

Avec cette démarche, la Banque reste fidèle à ses valeurs coopératives et nos clients et membres peuvent naturellement faire de leur banque coopérative leur banque privée.

Raiffeisen est une banque dont chaque client peut facilement devenir membre. C'est spécialement pour nos clients-membres que le programme « Avantages OPÉRA » a été conçu, et nous sommes très heureux de pouvoir compter 27.490 membres à fin 2016 par rapport à 22.373 membres il y a un an. Ils ont bénéficié, grâce à ce programme, d'avantages s'élevant à un total de 750.000 EUR.

Nous estimons que ce chiffre dépassera le million d'euros en 2017.

C'est ainsi que chez Raiffeisen les clients-membres participent au résultat de leur banque. Raiffeisen est une banque coopérative. Et cela change tout !

Rapport consolidé de gestion

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque et ses Caisses.

Concernant les analyses géopolitiques et socio-économiques de l'exercice 2016, la tentation de dire bis repetita par rapport à l'année 2015 est grande.

En effet au niveau géopolitique, malgré l'intensification des actions de la coalition internationale pour tenter de juguler la menace terroriste, cette dernière a continué son expansion touchant de nombreux pays de par le monde, renforçant ainsi un sentiment d'insécurité au sein de la population et amplifiant les velléités de repli nationaliste avec les conséquences économiques néfastes qui en découlent généralement.

La crise migratoire liée aux divers conflits à travers le globe ne semble pas voir se tarir le flux de migrants malgré notamment l'accord entre la Turquie et l'Union européenne visant à assécher ce dernier via un transit par les îles grecques.

Ces facteurs – entre autres – ont certainement favorisé des résultats politiques pas toujours forcément attendus (Brexit, élections américaines, référendum italien) traduisant un certain glissement de l'opinion vers l'extrémisme, l'isolationnisme et le populisme. L'histoire ne peut que nous confirmer les impacts économiques engendrés par l'émergence de tels courants.

Néanmoins dans ce contexte difficile, certaines avancées diplomatiques fournissent des raisons d'espérer, notamment la visite du président Obama à Cuba, la fin de la plus longue guerre civile en Colombie et enfin l'accord sur le nucléaire trouvé avec l'Iran.

Au niveau économique, l'année 2016 a proposé des visages opposés avec un début catastrophique lié à la résurgence des craintes sur la Chine et sur la solidité du système bancaire avant de se terminer dans une certaine euphorie boursière, notamment à Wall Street, portée par le sentiment que le résultat des élections présidentielles allait engendrer la mise en place d'une politique très pro-business.

Le prix des matières premières a suivi en cette fin d'année le même rebond que celui du pétrole suite à l'accord conclu par les pays de l'Opep en novembre, ceci

après environ cinq années de recul. Ces mouvements ont directement influencé l'économie des pays fortement tributaires du niveau de prix de ces ressources. Dans ce panel de pays, la Russie voit l'inflation atteindre son niveau le plus faible depuis la chute de l'URSS il y a 25 ans (5.4% en 2016 contre 12.9% en 2015).

Concernant la Chine, après les montagnes russes de 2015, l'exercice 2016 a vu les bourses chinoises boire la tasse (Shanghai -12%, Shenzhen -14.7%). Malgré l'interventionnisme massif sur les marchés du gouvernement, il a été impossible d'endiguer cet effondrement et de restaurer la confiance parmi les petits actionnaires individuels qui représentent 90% des investisseurs sur les bourses chinoises, expliquant aussi leur forte volatilité ; ces derniers se reportant plutôt sur l'immobilier ou des matières premières de niche dont les prix se sont envolés. En sus, le Yuan s'est détérioré de 7% face au dollar incitant les investisseurs à se tourner vers des actifs plus rémunérateurs à l'étranger.

L'économie américaine affiche toujours une croissance molle, subissant en 2016 le ralentissement des pays émergents et notamment de la Chine. En plus, elle est pénalisée par le niveau élevé du dollar qui pèse sur la compétitivité américaine. Néanmoins le taux de chômage s'affiche à un niveau inférieur à 5%. Il est également difficile de passer sous silence la victoire de Donald Trump créant le sentiment qu'une politique favorable aux affaires allait être mise en place générant de grandes attentes (allègement de la fiscalité, conduite de grands travaux d'infrastructure, abrogation de la loi Dodd-Frank concernant la réglementation des institutions financières, ...).

Le taux obligataire à 10 ans s'établit à la fin d'année 2016 à 2.6% aux Etats-Unis. Cette hausse du rendement obligataire traduit d'une part l'amélioration de l'activité économique et le relèvement du taux directeur d'un quart de point réalisé en décembre.

L'indice Standard & Poor's 500 a connu une fin d'année florissante avec une hausse d'environ 6%, accroissement survenu après l'élection de Donald Trump.

Les chocs politiques qui se sont succédé (Brexit, victoire de Trump, référendum italien) ont finalement été absorbés sans trop de dommages par les marchés financiers : Londres finissant l'année au sommet et à New York, le Dow Jones est proche de la barre mythique des 20.000 points.

Au niveau européen, la BCE a continué sa politique monétaire notamment en diminuant en mars 2016 son taux d'intérêt principal tout en poursuivant son programme d'achats d'actifs. Les prévisions de croissance du PIB seraient de 1.7% pour 2017. Le rendement moyen des titres publics européens à 10 ans a, comme aux Etats-Unis, augmenté pour se situer à 0.36% à la fin de l'année 2016.

L'Euro Stoxx 50 a, quant à lui, progressé de 6.6% dans la zone Euro.

L'exercice 2016 a également été marqué par de nombreux scandales (Panama Papers, LuxLeaks, destitutions politiques au Brésil et en Corée du Sud) semant dans leur sillage le terreau propice au développement de mouvements tant populistes qu'extrémistes préconisant l'isolement et le repli sur soi avec toutes les conséquences économiques induites.

Au niveau national, les prévisions de croissance du PIB avoisinent 4.5% tandis que le taux de chômage s'établit à 6.2% soit le niveau le plus bas depuis novembre 2012, reflétant une baisse de 3.6% sur un an, tout en notant néanmoins la recrudescence ces derniers mois de plans sociaux, notamment dans le secteur des banques.

Dans ce contexte difficile et incertain, la Banque a poursuivi son développement comme en témoigne la croissance des volumes déposés par la clientèle et, en corollaire, l'augmentation continue des financements octroyés par la Banque tant aux particuliers qu'aux entreprises locales. La séduction de nouveaux membres (+23% en 2016), notamment via le programme « OPERA », confirme la volonté de la Banque de renforcer sa politique de relation privilégiée et pérenne avec le client.

La modernisation et l'adaptation du réseau des agences a suivi son cours afin de répondre au mieux aux besoins de notre clientèle tout en veillant à assurer sa sécurité. Parallèlement, des investissements importants ont été réalisés dans le domaine de la banque digitale afin de rencontrer les nouveaux besoins du client.

Enfin, nous nous devons de mentionner le lancement du partenariat avec POST Luxembourg fin du premier trimestre 2016 dont l'évolution des résultats commerciaux ne fait que confirmer la pertinence de cette association.

Bilan

Au 31 décembre 2016, le total du bilan présente une hausse de 3.9% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 7 501 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre) sont en hausse de 170 millions d'euros. Tous les métiers commerciaux ont contribué à cette croissance tant pour la clientèle particulière résidente que pour les professionnels.

La baisse des dettes représentées par un titre de 34.6% traduit le changement de comportement de nos clients qui sont plus enclins dans leur politique de placement à s'orienter vers des produits plus traditionnels qui affichent pour leur part une croissance avoisinant les 9%. La hausse des capitaux propres de 13.5% trouve sa principale origine dans la prise de participation de POST Luxembourg liée au partenariat.

A l'actif du bilan, les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail affichent une progression de 4.7% par rapport au 31 décembre 2015. A noter en particulier, la progression de 5.3% des crédits logements aux ménages.

Cette croissance continue des crédits octroyés à la clientèle tant privée que professionnelle traduit parfaitement la volonté de la Banque de jouer son rôle dans le financement de l'économie locale.

La hausse du poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » résulte du réemploi des dépôts au passif en se conformant aux niveaux de risques alloués.

Compte de profits et pertes

Dans un contexte de taux historiquement bas et de pression concurrentielle sur les marges, la hausse du volume des nouvelles affaires conjuguée à une politique commerciale adéquate ont permis à la Banque d'afficher un résultat d'intérêt stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat des commissions nettes affiche une légère hausse de près de 1%. Cette croissance est principalement le résultat direct de la croissance susmentionnée de notre activité de crédits aux particuliers et aux professionnels.

Le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) diminue de 0.6% en raison principalement de provisions pour moins-values sur différents titres du portefeuille propre réalisées en 2016.

Les coûts d'exploitation de la Banque augmentent de 2.3% par rapport à l'exercice 2015. La progression des frais de personnel en est la constituante majeure, l'évolution des autres frais administratifs étant maîtrisée (+0.7%) au même titre que les corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels (-1.4%).

La croissance de 3.9% des frais de personnel résulte principalement de l'augmentation de plus de 2% des effectifs employés par la Banque ainsi que des augmentations salariales et barémiques.

La maîtrise du niveau des dépenses de fonctionnement a permis d'absorber les coûts supplémentaires de publicité et autres frais liés au lancement du partenariat avec POST Luxembourg et d'afficher seulement une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+0.7%).

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque conduit à une dotation nette aux corrections de valeur de 4.5 millions d'euros en diminution de 30% par rapport à l'exercice précédent. L'intégralité des risques de crédits identifiés au courant de l'année a été couverte par la Banque.

A la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche, pour l'exercice 2016, un bénéfice de 16.6 millions d'euros en baisse de 5.6% par rapport à l'année 2015.

Ce résultat, cumulé à la modernisation des infrastructures, à la montée en puissance du partenariat avec POST Luxembourg et au déploiement adéquat du réseau des agences et du digital banking donneront à la Banque, pour les exercices à venir, les moyens nécessaires pour assurer sa croissance et pérenniser son indépendance dans le respect de sa relation privilégiée avec ses clients, le tout dans un environnement économique, concurrentiel, géopolitique et réglementaire plus que mouvant.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 est de 0.22%.

Comme indiqué à la Note 4.20, le résultat net de la Banque Raiffeisen (non consolidé) sur l'affectation duquel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 7 374 094,02 EUR et représente environ 45% du résultat consolidé.

Proposition de répartition du bénéfice net de l'entité Banque Raiffeisen au 31.12.2016

Résultat net de l'exercice : 7 374 094,02 EUR

- Fonds de réserve de catégorie A :
3 334 110,26 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
2 411 536,08 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B :
3 302 427,00 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
2 388 619,83 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C :
737 556,76 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
533 469,10 EUR)

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2016, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.

Les activités **de la Banque**

PARTICULIERS

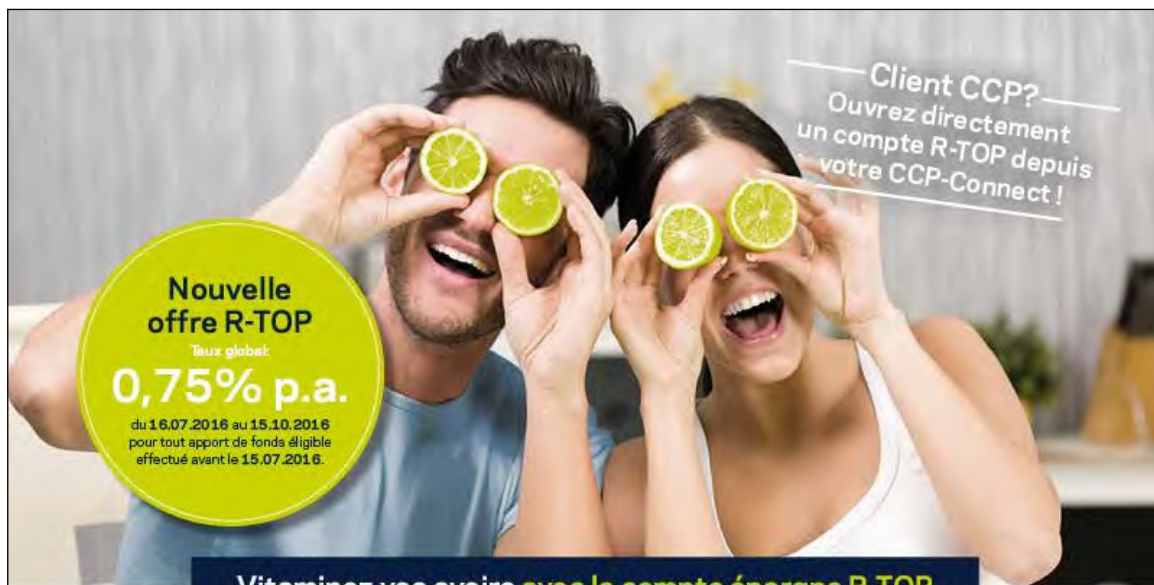
Le financement de l'immobilier résidentiel reste une activité phare de la Banque, comme la croissance de 5.3% des **prêts immobiliers** accordés à la clientèle particulière en témoigne. Les niveaux des taux d'intérêt actuellement très bas facilitent l'accès des ménages à la propriété et génèrent une demande conséquente de la part des investisseurs. La Banque a enregistré une demande croissante de financements à taux fixe.

La Banque a par ailleurs organisé deux **conférences** sur le sujet du financement du premier logement qui ont permis aux clients et aux prospects de s'informer et d'échanger sur leur projet avec des spécialistes du réseau des agences.

Les **prêts à la consommation** ont connu eux aussi une très bonne progression sous l'effet de différentes campagnes de promotion que la Banque a menées.

Les **dépôts de la clientèle particulière** affichent une augmentation remarquable de 6.6%, croissance qui confirme le rôle important de la Banque dans la collecte de l'épargne des particuliers.

C'est notamment le **compte épargne R-TOP**, une nouvelle formule lancée en mars 2016, qui avec des conditions attractives combinées à une flexibilité totale a convaincu les épargnants. En effet, en plus des intérêts habituels payés sur les avoirs, des actions spéciales sont régulièrement effectuées de sorte que les clients bénéficient d'une rémunération additionnelle sur les fonds nouvellement placés.



Client CCP?
Ouvrez directement
un compte R-TOP depuis
votre CCP-Connect !

Nouvelle offre R-TOP
Taux global
0,75% p.a.
du 16.07.2016 au 15.10.2016
pour tout apport de fonds éligible
effectué avant le 15.07.2016.

Vitaminez vos avoirs avec le compte épargne R-TOP

 **Raiffeisen**
Naturellement ma banque

Plus de détails sur www.raiffeisen.lu



Vu le rendement assez faible offert par les marchés monétaires, certains clients ont fait le choix d'adopter un profil de risque plus élevé afin de bénéficier d'un rendement potentiellement plus intéressant. Ce comportement a notamment contribué à la forte croissance des **produits structurés**.

En collaboration avec les autres banques de la Place, la Banque a entamé la distribution des cartes de crédit et des cartes de débit **contactless**.

Ces cartes, munies de la technologie NFC (Near Field Communication), augmentent sensiblement le confort des utilisateurs en permettant des paiements plus rapides et plus pratiques, le client pouvant effectuer son achat sans devoir insérer sa carte dans le lecteur et sans manipulation par une tierce personne. Pour assurer la meilleure sécurisation possible des paiements en ligne pour leurs clients, les principales banques luxembourgeoises ont communément introduit la nouvelle technologie **3D Secure** en juillet 2016.

Avec 3D Secure, les paiements par carte de crédit sur Internet sont validés moyennant un code unique par transaction ce qui augmente encore plus la sécurité des paiements sur Internet.

25.000 Membres Raiffeisen

En 2016, Raiffeisen a pu passer le cap des **25.000 membres**. C'est un grand succès tant pour l'idée et les valeurs coopératives que pour le programme **Avantages OPERA**.

Par le biais d'une campagne de communication dédiée, la Banque a remercié ses 25.000 membres de leur confiance et fidélité.

Au 31/12/2016, Raiffeisen compte 27.490 membres et est fière de les avoir fait bénéficier en cours d'année d'Avantages OPERA pour une contrevaletur de 750.000 EUR.



**Merci
25.000
membres**

**La différence est dans le point commun.
Merci à nos 25.000 membres.**

**AVANTAGES
OPERA**

 **Raiffeisen**
Naturellement ma banque

Raiffeisen est une banque coopérative. Et ça change tout! Vous êtes aujourd'hui 25 000 membres Raiffeisen à partager les valeurs coopératives et profiter des avantages OPERA. Et nous vous en remercions. Pour plus d'informations sur les avantages OPERA, n'hésitez pas à contacter votre conseiller dans votre agence Raiffeisen ou à consulter le site www.raiffeisen.lu.

 www.raiffeisen.lu



ENTREPRISES

Le service à la clientèle des Entreprises constitue un axe de développement stratégique important pour la Banque. Dans ce contexte, l'activité du département se développe autour d'une clientèle de PME active dans différents secteurs. A titre d'exemples, on peut citer les secteurs de l'artisanat, les services, le commerce mais sans pour autant exclure de plus grands groupes industriels.

Les conseillers spécialisés du département Entreprises ainsi que ceux au sein des agences et caisses accompagnent la clientèle Entreprises dans la recherche de solutions adéquates en fonction de leurs besoins et ceci notamment autour de produits comme les crédits d'investissement, le leasing, la gestion de trésorerie ou encore les services liés à la gestion quotidienne de la relation bancaire.

Le renforcement de l'équipe dirigeante du département Entreprises et le maintien de son orientation stratégique qui consiste à s'adresser en priorité aux PME, entreprises familiales et entreprises artisanales et à développer le segment de l'industrie luxembourgeoise, ont profité à l'activité du département qui a pu développer de plus de 8% le volume des crédits accordés à ce segment.

Partenaire traditionnel historique et privilégié des acteurs des secteurs agricole et viticole, la Banque a de nouveau témoigné son soutien en prenant part à la traditionnelle Foire Agricole. Ses conseillers, présents sur un stand d'information, ont pu exposer la gamme des solutions proposées par la Banque.



Entreprises, professions libérales
& indépendants : **Créez l'esprit libre.**



www.raiffeisen.lu



BANQUE PRIVÉE

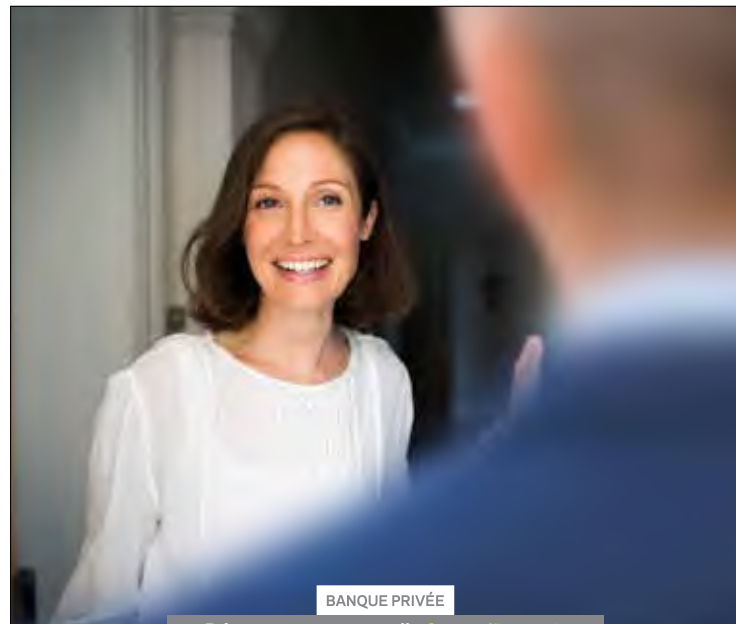
Les spécialistes du département Gestion Patrimoniale et du réseau des agences accompagnent les clients dans le cadre de la gestion de leur patrimoine en offrant un service professionnel et compétent, adapté à chaque profil. Les différents services de conseil s'orientent autour d'un conseil ponctuel, d'un conseil régulier voire d'une gestion discrétionnaire complète.

Malgré les incertitudes liées au Brexit et au résultat des élections aux USA, événements qui ont contribué à une certaine volatilité des marchés financiers, toutes les directives de la gestion discrétionnaire affichent des résultats positifs pour l'année 2016.

2016 a par ailleurs été une année de transition pour l'activité de Gestion Patrimoniale, pendant laquelle les bases nécessaires au développement structuré de l'activité ont été implémentées. Notons dans ce contexte le développement d'une nouvelle offre de services en matière de placements, la création d'une nouvelle directive plus flexible au niveau de la gestion discrétionnaire, l'extension de l'offre de produits et le développement d'un nouveau processus de sélection de nos produits (best of). La révision de l'offre a été accompagnée d'une réorganisation de la force commerciale. L'activité de Banque Privée a été étendue au niveau du réseau des agences, une cellule de support en matière de placements financiers a été créée pour assister les experts respectifs et une « hotline de l'investisseur » a été mise en place pour aider nos clients en cas d'indisponibilité de leur conseiller attitré.

Organisée chaque année en étroite collaboration avec la Banque Vontobel-Suisse au mois de mai, la conférence thématique « Taux d'intérêt négatifs : un bien ou un mal pour l'économie et l'investisseur ? », a connu encore une fois un franc succès.

Par ailleurs, la restructuration de la gamme des SICAV « LUX- » a permis à chaque investisseur d'avoir une meilleure visibilité sur la politique d'investissement et le niveau de risque inhérent à chacun de ses fonds. Certains compartiments à stratégie similaires ou identiques ont ainsi été fusionnés pour réduire la gamme de treize à six fonds.



BANQUE PRIVÉE

Découvrez une nouvelle façon d'investir



Raiffeisen est une banque coopérative. Et ça change tout ! Du conseil en placement ponctuel ou régulier à une gestion discrétionnaire complète, votre conseiller vous guide dans tous vos choix. Grâce à notre méthodologie innovante, nous sélectionnons avec vous les meilleurs placements selon des critères rigoureux, objectifs et transparents.

Découvrez une nouvelle façon d'investir et faites de votre banque coopérative votre banque privée.

www.raiffeisen.lu

PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

POST Luxembourg est devenu sociétaire de la structure coopérative avec une participation de 10% dans la Banque Raiffeisen et les deux partenaires ont ainsi formellement témoigné de l'importance qu'ils accordent à ce partenariat.

Une campagne de communication d'envergure a accompagné le lancement en permettant également de présenter les avantages de ce partenariat pour les clients des CCP et de Raiffeisen. Les clients des deux partenaires bénéficient dès lors de retraits V PAY gratuits sur un réseau de plus de 100 Bancomats à travers le pays. Les clients CCP ont un accès facile à l'offre Raiffeisen, notamment au compte épargne R-TOP dont l'ouverture et la gestion peuvent se faire depuis CCP Connect. Ils ont en plus la possibilité d'effectuer leurs opérations bancaires de base dans la plupart des agences Raiffeisen.

Banque Raiffeisen propose l'ensemble de sa gamme de produits et services à tous les clients des CCP qui peuvent d'ailleurs devenir membre Raiffeisen et ainsi profiter des Avantages OPERA.

En juillet 2016, POST et Raiffeisen ont conjointement ouvert les portes de leurs nouveaux locaux avenue J.F. Kennedy au Kirchberg. C'est la première fois que les partenaires installent leurs points de vente à une même adresse. POST Luxembourg et Raiffeisen continuent de développer leur partenariat dans l'intérêt de leurs clients et ont entamé les développements permettant aux clients CCP d'introduire leur demande de prêt personnel en ligne via CCP Connect.

LE PARTENAIRE IDÉAL EXISTE



DES VALEURS COMMUNES,
UNE VISION D'AVENIR



PROJETS

En 2016, Banque Raiffeisen a poursuivi ses efforts de digitalisation et a accéléré ses développements dans les nouvelles technologies.

En janvier 2016, Banque Raiffeisen lançait son nouveau site internet. Conçu pour améliorer la navigation et son utilisation, son design épuré et attractif s'adapte aussi bien aux ordinateurs qu'aux tablettes et smartphones. Les clients accèdent aisément aux informations qui les intéressent depuis les espaces « Particuliers », « Entreprises », « Jeunes » et « Membres Raiffeisen ». Selon leur profil, un menu dédié leur est proposé.

Initié en 2015, la Banque poursuit en 2016 son projet de migration de ses applications de banque à distance sur la plateforme Temenos Connect. Ces développements permettront dès le premier trimestre 2017 de proposer aux clients une nouvelle version de l'internet banking R-Net, plus claire, plus mobile, au plus proche des besoins des clients, offrant à terme toute l'étendue des fonctionnalités du progiciel bancaire T24.

La Banque a, entre autres, entamé deux projets pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires MiFID II ('Markets in Financial Instruments Directive') et PRIIPs ('Packaged Retail and Insurance-based Investment Products') qui ont pour objectifs le renforcement de la protection des investisseurs en matière de services d'investissements et l'augmentation de la transparence de marchés financiers.

La Banque a par ailleurs mis en place les développements nécessaires afin de fournir aux clients résidant au Luxembourg ou dans les pays voisins un reporting fiscal spécifiquement adapté aux exigences fiscales de leur pays de résidence.

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif s'est élevé, au 31 décembre 2016, à 615 employés, ce qui représente une augmentation de 6 personnes au niveau de l'effectif global par rapport à l'année précédente à la même date.

Il faut noter qu'en 2016, la Banque a renforcé de manière substantielle sa fonction Compliance par le recrutement de deux personnes expérimentées supplémentaires afin de pouvoir répondre pro-activement aux exigences réglementaires en croissance permanente dans ce domaine.

Par la création d'un institut de formation interne, dénommé « Raiffeisen Academy » qui a débuté ses travaux le 1er avril 2016 et l'affectation dédiée de quatre employés à cette équipe, la Banque met en exergue l'importance qu'elle accorde au sujet de la formation continue de ses employés pour leur permettre de servir au mieux leurs clients dans le respect du cadre réglementaire. Ce sont ainsi près de 3.700 jours de formation, ce qui correspond à plus de 6 jours de formation par employé en moyenne, dont ont pu bénéficier les salariés de la Banque pour contribuer à leur développement tant au niveau professionnel que personnel. Citons quelques exemples de programmes de formations : formations commerciales pour les conseillers et gestionnaires, formation de management pour les responsables d'agence et leurs adjoints, des sessions pour sensibiliser tout le réseau commercial de la Banque sur le blanchiment d'argent ainsi que des formations sur la Directive sur les marchés d'instruments financiers dispensées par « The House of Training ».

Le développement et l'employabilité du personnel étant une autre préoccupation de la Direction, le Département des Ressources Humaines a établi conjointement avec la Direction et la délégation du personnel les grandes lignes de la mobilité interne au sein de la Banque, qui constitue un pilier important de la politique des Ressources Humaines.

De même, le programme en place au niveau de la « Gestion des Talents » a été développé davantage en 2016 pour permettre à la Banque de disposer sur les années à venir des experts techniques et des leaders pour mener à bien le développement stratégique de la Banque.

MOLCONCOURS :

Concours de dessin international

Organisé par la Banque Raiffeisen et sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Claude Meisch, ce concours international a réuni les jeunes artistes issus de 7 pays différents : le Luxembourg, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la France, l'Italie et la Finlande.

Lors de la 46^{ème} édition de ce concours de dessin international, les enfants et les adolescents ont pu se pencher sur le thème artistique « Imaginaire ou réel, quel héros t'inspire ? ».

En 2016, plus de 31.000 jeunes artistes du Luxembourg, âgés de 4 à 18 ans, ont mis leur talent à l'épreuve.

C'était au tour du Luxembourg d'accueillir cette année les gagnants internationaux du Molconcours du jeudi 16 au lundi 20 juin 2016. Venus tout spécialement pour l'occasion de Suisse, d'Autriche, de France, d'Allemagne mais aussi du Luxembourg, une dizaine de jeunes ont eu le plaisir de découvrir les quatre coins du Grand-Duché le temps d'un week-end prolongé en participant à de nombreux ateliers et sorties ludiques.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Dons

Les membres Raiffeisen ont la possibilité d'offrir leurs points OPERA accumulés pour en verser la contrevaletur en argent à une bonne cause. C'est grâce à eux qu'un chèque à hauteur de 5.000 EUR a été remis à l'association « Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché a.s.b.l. » lors de la remise de dons de fin d'année.

Fidèle à son engagement social et à ses valeurs d'origine, Banque Raiffeisen remplace, depuis 2012, les cadeaux de fin d'année offerts aux clients et aux collaborateurs par un don à des associations qui est allé en 2016 au profit de quatre institutions caritatives du Luxembourg. L'association « Niños de la Tierra a.s.b.l. », la « Fondation Kannerschlass a.s.b.l. », l'association « Waertvollt Liewen a.s.b.l. » et l'association « La Canne Blanche a.s.b.l. ». Elles ont ainsi chacune reçu un don d'une valeur de 5.000 EUR dont la remise aux représentations des quatre institutions s'est effectuée dans le cadre d'une réception au siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange.

46. Internationalen Raiffeisen Molconcours

FANTASTESCH HELDEN A REELL VIRBILLER! WEEN INSPIRÉIERT DECH?

Grousse Raiffeisen Molconcours vum 11. Januar bis den 18. März 2016. Matmaachen kënnen all jonk Leit tëschent 4 an 18 Joer.

VILL GLÉCK!

Raiffeisen
Natierlech meng Bank

www.molconcours.lu

Banque Raiffeisen Société coopérative • Tél. 24 50 - 1 • www.raiffeisen.lu

Une collecte de bouchons de bouteilles en plastique a été initiée afin d'aider l'a.s.b.l. ASA (Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn) à réunir des fonds pour financer l'éducation de chiens pour les personnes en situation de handicap avec le soutien de Valorlux et Hein Déchets. Le 14 octobre 2016, la Banque a effectué sa première livraison de bouchons de bouteilles en plastique. La participation des employés a permis de recueillir par ce geste écologique, responsable et social, 200 kg de bouchons.

Une autre collecte a été organisée du 14 novembre au 24 décembre 2016 au sein de la Banque pour soutenir un orphelinat en Gambie. Nombreux étaient les employés à participer à cette action solidaire dont les objets étaient récupérés par les représentants de l'association « Les Amis de Gambie » pour les envoyer par containers à l'orphelinat sous le contrôle de l'ONG.

DayCare

A l'instar des années précédentes et conformément à ses valeurs coopératives, Banque Raiffeisen a eu le plaisir d'accueillir 19 lycéens pour leur faire découvrir les différents métiers exercés à la Banque lors de la journée DayCare qui a eu lieu le 28 octobre 2016. Raiffeisen a, par ailleurs récompensé leurs efforts en faisant un don à hauteur de 3000 EUR au profit du projet de l'association CARE, qui permet de soutenir la formation professionnelle de jeunes sages-femmes au Niger et ainsi d'y réduire le taux de mortalité maternelle très élevé.

Journée Santé

Suite au succès de la première édition et dans le souci de la santé et du bien-être de ses employés, Banque Raiffeisen a réitéré le 16 juin 2016 sa Journée Santé Bien-Être en proposant divers ateliers, formations et activités autour du thème de la santé et du bien-être au travail. Cette démarche a permis aux employés de se sensibiliser ou développer leurs connaissances pour appliquer les bonnes pratiques pour leur santé et bien-être à leur poste de travail et dans leur environnement professionnel.

Soutien de la formation continue de collaborateurs bancaires de pays émergents

En tant que banque coopérative, Banque Raiffeisen assume pleinement sa responsabilité sociétale et ses activités se basent depuis toujours sur l'utilité sociale et sur la solidarité vécue entre la banque, ses membres et ses clients. Ces principes de base sont aussi à l'origine de l'engagement dont la Banque fait preuve, et ce au-delà du périmètre purement luxembourgeois, comme en témoigne notamment la participation active de Raiffeisen aux programmes de formation proposant aux collaborateurs bancaires de pays émergents une assistance technique en matière financière en s'appuyant sur l'expertise dont dispose le Luxembourg.

Dans ce cadre, une formation sur le financement des petites et moyennes entreprises a été organisée au siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange à laquelle ont participé 16 collaborateurs bancaires issus de 11 pays émergents.



La Banque Raiffeisen s'engage également à la sensibilisation, l'information et l'éducation bancaire des plus jeunes.

Raiffeisen a accueilli des élèves du cycle 4 de l'école fondamentale dans son agence de Bettembourg ainsi qu'à la Caisse de Bettborn. A l'issue d'une présentation de la banque coopérative, les enfants ont pu mieux comprendre le fonctionnement d'une banque, trouver toutes les réponses à leurs questions et pour certains découvrir les coulisses d'une agence bancaire.

Banque Raiffeisen a une nouvelle fois participé en 2016, en association avec l'ABBL, à la « Woch vun de Suen », qui avait lieu du 14 au 18 mars. Le but de cette action est de sensibiliser les élèves de l'enseignement fondamental à la gestion de l'argent.

Exposition Art & Vin 26

Du 18 mars au 6 avril 2016, Banque Raiffeisen a accueilli en son siège l'exposition Art & Vin 26. Cette exposition, organisée en collaboration avec Vinsmoselle et ouverte au public, a été l'opportunité de mettre à l'honneur deux artistes locaux : IVA MRÁZKOVÁ, avec ses peintures sur toile et GÉRARD CLAUDE, avec ses sculptures en bois.





INFRASTRUCTURES

Banque Raiffeisen a considérablement investi dans son réseau des agences qui, constitué de 13 Caisses Raiffeisen et 13 agences de la Banque, représente au total plus de 40 points de vente pour accueillir ses clients à travers tout le pays.

En 2016, une nouvelle agence a été implémentée dans le quartier d'affaires du Kirchberg, au 41b de l'avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.

Dotée de technologies de pointe en matière de sécurité et équipée de coffres-clients, ces nouveaux locaux offrent à ses clients tout le confort d'une agence moderne et conviviale. Dans cette nouvelle agence, l'accent est mis sur le conseil à la clientèle tandis que les clients disposent de toute une série de fonctionnalités en libre-service pour leurs opérations courantes. Deux distributeurs automatiques Bancomat, l'un à l'intérieur et l'autre à l'extérieur accessibles 24h/24 et 7j/7, sont à disposition pour à la fois y retirer et déposer de l'argent. De plus, l'agence du Kirchberg propose un conseil interactif à sa clientèle par le biais d'un écran tactile permettant d'impliquer le client de manière active lors de l'entretien de conseil tout en lui proposant des supports et des simulations dynamiques, explicites et visuels.



Rapport **du réviseur** **d'entreprises** **agréé**

Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des

anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport consolidé de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 29 mars 2017

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
représenté par



Sylvie TESTA

Bilan consolidé

ACTIF	2016	2015
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux Note 4.1	545 757 819,23	500 969 532,52
Créances sur les établissements de crédit :		
a) à vue	62 024 295,46	72 963 803,12
b) autres créances	177 476 546,13	238 982 825,08
Note 4.1	239 500 841,59	311 946 628,20
Créances sur la clientèle Notes 4.1, 4.10, 4.12, 4.32	5 418 996 772,81	5 181 126 755,10
Opérations de crédit-bail Notes 4.1, 4.2, 4.32	98 039 553,68	88 781 871,27
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :		
a) des émetteurs publics	460 882 757,05	426 924 267,49
b) d'autres émetteurs	613 168 810,75	576 364 481,88
Notes 4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 074 051 567,80	1 003 288 749,37
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable Notes 4.3, 4.5	11 084 117,18	19 421 557,64
Participations Notes 4.3, 4.5, 4.8	1 364 538,78	1 388 139,88
Parts dans des entreprises liées Notes 4.3, 4.6, 4.8	25 198 914,71	25 198 914,71
Actifs incorporels Note 4.8	12 278 858,08	12 651 788,67
Actifs corporels Notes 4.8, 4.9	47 455 281,87	49 655 186,85
Autres actifs Note 4.7	13 014 431,24	9 416 168,73
Comptes de régularisation Note 4.4	14 272 286,92	18 695 208,47
TOTAL DE L'ACTIF	7 501 014 983,89	7 222 540 501,41

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

au 31/12/2016

PASSIF	2016	2015
Dettes envers des établissements de crédit :		
a) à vue	26 134 805,98	55 721 559,57
b) à terme ou à préavis	358 184 525,00	269 223 356,44
Note 4.14	384 319 330,98	324 944 916,01
Dettes envers la clientèle :		
a) dépôts d'épargne	1 267 298 463,38	1 150 672 840,50
b) autres dettes	5 044 644 184,34	4 906 674 445,25
ba) à vue	3 904 158 862,89	3 905 750 395,52
bb) à terme ou à préavis	1 140 485 321,45	1 000 924 049,73
Notes 4.14, 4.22	6 311 942 647,72	6 057 347 285,75
Dettes représentées par un titre : - bons et obligations en circulation		
Note 4.14	159 618 911,12	244 182 837,79
Autres passifs		
Note 4.15	28 273 897,83	23 639 522,82
Comptes de régularisation		
Note 4.4	29 648 020,15	29 573 281,86
Provisions :		
a) provisions pour impôts	18 439 383,15	14 907 443,57
b) autres provisions	78 788 166,42	83 608 343,80
Notes 4.17, 4.31, 4.36	97 227 549,57	98 515 787,37
Passifs subordonnés		
Notes 4.14, 4.16	90 000 000,00	90 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves		
Note 4.18	27 674 023,56	26 438 587,03
Fonds pour risques bancaires généraux	10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises		
Note 4.19	499 046,00	430 670,75
Réserves		
Note 4.19	344 603 918,66	299 273 082,47
Résultat de l'exercice		
Notes 4.19, 4.20	16 566 417,40	17 553 308,66
TOTAL DU PASSIF	7 501 014 983,89	7 222 540 501,41

HORS BILAN	2016	2015
Passifs éventuels	289 099 056,44	201 560 338,86
Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie		
Note 4.24	93 629 702,10	81 175 911,43
Engagements		
Notes 4.25, 4.32	602 783 792,12	768 794 015,52

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de profits

CHARGES	2016	2015
Intérêts et charges assimilées Note 4.16	36 883 620,21	41 149 611,66
Commissions versées	1 502 366,76	1 537 687,03
Frais généraux administratifs		
a) frais de personnel	51 756 859,11	49 793 892,40
dont :		
- salaires et traitements	42 505 772,76	41 164 329,16
- charges sociales	7 000 703,17	6 943 159,55
dont :		
- charges sociales couvrant les pensions	4 831 647,76	4 714 284,93
Notes 4.33, 4.34		
b) autres frais administratifs	27 853 756,53	27 663 879,32
Note 4.35		
	79 610 615,64	77 457 771,72
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels	9 099 585,11	9 225 550,02
Autres charges d'exploitation Note 4.30	1 634 560,10	2 428 933,66
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	14 383 150,90	18 542 304,11
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	23 926,87	24 027,97
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves Note 4.18	1 429 484,63	1 715 861,54
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels Note 4.31	6 745 837,58	6 798 523,18
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	760 985,70	372 525,91
Résultat de l'exercice Notes 4.19, 4.20	16 566 417,40	17 553 308,66
TOTAL CHARGES	168 640 550,90	176 806 105,46

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

et pertes consolidé au 31/12/2016

PRODUITS	2016	2015
Intérêts et produits assimilés	129 192 868,96	133 425 102,24
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe	10 461 403,67	12 750 402,72
Revenus de valeurs mobilières :		
a) revenus de participations	1 155 110,59	1 070 178,91
Commissions perçues	21 860 819,35	21 751 230,23
Bénéfice provenant d'opérations financières	912 261,75	1 831 421,48
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	9 934 278,54	12 144 086,58
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	0,00	2 153,37
Autres produits d'exploitation Note 4.29	5 391 163,61	6 380 805,21
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves Note 4.18	194 048,10	201 127,44
TOTAL PRODUITS	168 640 550,90	176 806 105,46

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe **aux comptes** **consolidés au** **31 décembre** **2016**

| Banque Raiffeisen et Caisses Raiffeisen affiliées

NOTE 1 - GENERALITES

Constitution et administration

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque Raiffeisen exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- Le pilier A dans lequel sont regroupées les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) qui détiennent ensemble 45% du fonds social.
- Le pilier B dans lequel sont regroupés des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Ces associés détiennent 45% du fonds social.
- Le pilier C, enfin, dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« POST Luxembourg »), représente 10% du fonds social.

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de cinq représentants du pilier A, cinq représentants du pilier B, deux représentants du pilier C, de trois membres indépendants dont le président du Conseil d'Administration ainsi que de deux membres du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

NOTE 1 - GENERALITES (suite)

Nature des activités

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, à assister les Caisses Raiffeisen affiliées et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses une rémunération adéquate de leurs liquidités.

Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2016, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/16	Fraction du capital détenu 31/12/15
Parts dans des entreprises liées :			
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.	Luxembourg	100.0%	100.0%
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100.0%	100.0%
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	50.0%	50.0%
Raiffeisen Finance S.A.	Luxembourg	100.0%	100.0%
Participations :			
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10.0%	10.0%
Europay S.C.	Luxembourg	4.44%	4.44%
Visalux S.C.	Luxembourg	8.25%	8.25%
LuxTrust S.A.	Luxembourg	0.54%	0.54%
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16.66%	16.66%
Luxfund Advisory S.A.	Luxembourg	7.76%	7.76%
FS/B Actions	Luxembourg	6.53%	6.53%
FS/T Actions	Luxembourg	6.53%	6.53%

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments d'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

4. Evaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêt, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1.25% des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to-market ».

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

10. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

I) Immobilisations incorporelles :	de 10% à 33%
II) Constructions, installations techniques et agencements :	de 1.5% à 25%
III) Systèmes informatiques :	de 10% à 33%
IV) Matériel de bureau, mobilier :	de 10% à 25%

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

14. Comparabilité des exercices

Certains chiffres au 31 décembre 2015 ont été reclassés afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES

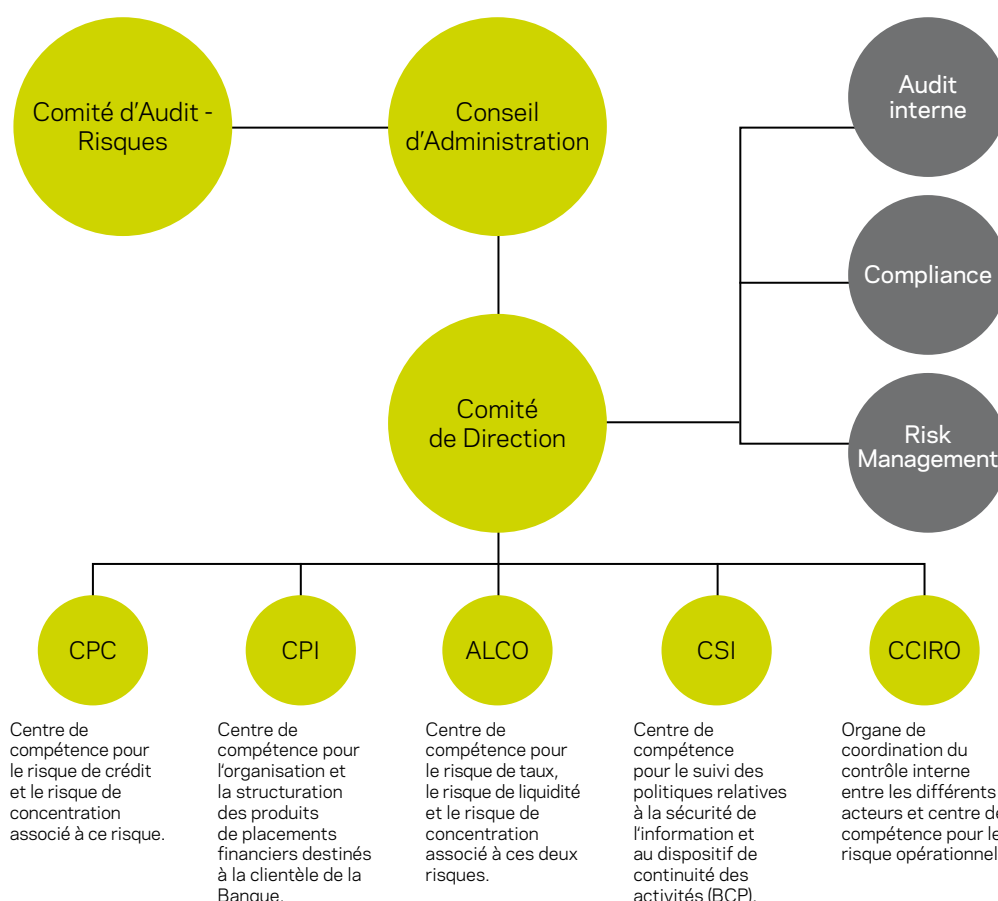
Compte tenu de son profil de risques et de son profil d'activités et afin de mener à bien ses missions, la Banque développe ses activités dans un cadre équilibré de structures et de procédures de contrôle garantissant les valeurs, les intérêts à long terme des sociétaires et la pérennité de la Banque.

La Banque s'est dotée d'une gouvernance interne et d'une structure de gestion des risques en respect avec ses objectifs de rentabilité. Le résultat de la Banque dépend ainsi de sa capacité à anticiper, identifier, mesurer, évaluer et à gérer les risques inhérents à ses activités et de prévoir les fonds propres requis et de veiller à une situation saine de liquidité.

En 2016, dans un environnement hautement concurrentiel, marqué par la poursuite d'un niveau de taux d'intérêts historiquement bas et face à une réglementation bancaire en constante évolution, la Banque a continué à développer et à consolider les structures et procédures internes nécessaires pour garantir le respect de la réglementation bancaire et la gestion optimale de tous les risques inhérents à ses activités.

1. Organisation de la gestion des risques

Afin d'assurer une gestion saine et efficace des risques, la Banque s'est dotée de plusieurs organes et comités opérationnels spécifiques qui fonctionnent en tant qu'unités de support du Comité de Direction. Chacune de ces unités développe les lignes directrices et effectue le suivi régulier des risques bancaires sous sa responsabilité.



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie en matière de risque, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Comité d'Audit – Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé dans le domaine de l'audit, des risques, ainsi que de la compliance. Il fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités.

Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration, formalisée aux travers de différentes politiques de risques. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée.

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur cinq comités opérationnels (Cf. Infra), chacun étant présidé par un membre du Comité de Direction. Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques.

ALCO - Comité Gestion Actif - Passif

L'ALCO est le centre de compétence désigné par le Comité de Direction afin de l'assister dans la gestion du risque de taux, de liquidité et des risques de concentration qui y sont relatifs.

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé de deux autres membres du Comité de Direction ainsi que des responsables des départements Finance et Contrôle, Marchés Financiers & Trésorerie, Marketing et Communication, Crédits et Juridique et de la fonction Risk Management.

Il définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels dont la gestion journalière relève du département Marchés Financiers & Trésorerie de la Banque, ceci dans le cadre d'un ensemble de limites définies par le Comité de Direction. L'ALCO veille à la gestion du niveau d'exposition globale de la Banque au risque de taux et est habilité à prendre, le cas échéant, des positions stratégiques, ceci toujours dans le respect des différents indicateurs définis par le Comité de Direction.

L'ALCO est appelé à donner son avis sur la structure et le niveau de tarification de chaque nouveau produit de taux impactant la fixation des taux de transfert et donc de la marge d'intérêt.

Dans le cadre de son mandat, l'ALCO veille également à une gestion saine et viable de la situation de liquidité de la Banque. A cet effet, l'ALCO assure le suivi et le respect des indicateurs du « Contingency Funding Plan Liquidity » (CFPL).

Finalement, l'ALCO est en charge du suivi des concentrations au sein de ces catégories de risques.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

CPC - Credit Policy Comité

En tant que centre de compétence pour le risque de crédit, le CPC met en œuvre les politiques en matière de gestion de ce risque et s'assure de l'application des procédures en matière de garantie et de provisionnement. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé de trois autres membres du Comité de Direction, des responsables des départements Crédits et Juridique, Banque Commerciale, Finance et Contrôle, Marketing et Communication, et de la fonction Risk Management.

Le CPC valide les orientations commerciales en matière de crédits.

Il suit principalement les évolutions :

- de la structure du portefeuille crédits ;
- des concentrations identifiées au sein de ce portefeuille ;
- des retards de paiement / impayés ;
- des dossiers en défaut voire en état de récupération ;
- des provisions comptabilisées ;
- de la composition du portefeuille propre de la Banque.

CCIRO - Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels

Le Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels est l'organe de coordination du contrôle interne entre les différents acteurs. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé du Coordinateur du Contrôle Interne, des responsables des départements Organisation, Support Opérationnel, Crédits et Juridique, Facility Management, Informatique, Banque Commerciale ainsi que des fonctions Risk Management et Compliance.

Ses rôles et responsabilités sont de :

- promouvoir une culture du contrôle interne suivant les lignes directrices de la réglementation en vigueur ;
- partager et échanger les expériences et meilleures pratiques en matière de contrôle interne ;
- réaliser un état des lieux périodique du niveau de déploiement du dispositif de contrôle interne au sein des différents métiers/fonctions ;

- apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels au travers de la validation de la cartographie des risques et des plans de contrôle ;
- suivre l'évolution des impacts financiers réels et potentiels des incidents ;
- suivre la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre de la gestion des événements ;
- valider les plans d'action issus des exercices d'auto-évaluation des risques, les prioriser en fonction des ressources disponibles et en assurer le suivi.

CSI - Comité de la Sécurité de l'Information

Le Comité de Sécurité de l'Information est responsable de la définition, de la mise en place, du contrôle et du suivi des politiques relatives à la sécurité de l'information et au dispositif de gestion de la continuité (BCP).

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé du responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI), du coordinateur du Contrôle Interne et chargé de protection des données (DPO), des responsables des départements Facility Management, Informatique, Ressources Humaines, Banque Commerciale ainsi que de la fonction Risk Management.

Ce comité couvre notamment les domaines de la :

- gestion de la continuité des activités (BCP) ;
- gestion des risques relatifs à la sécurité de l'information ;
- sensibilisation des employés à la sécurité de l'information ;
- classification et protection des informations sensibles ;
- gestion des accès aux applications utilisées par les collaborateurs de la Banque ;
- sécurité physique et logique des équipements informatiques ;
- gestion des événements de sécurité de l'information ;
- conformité légale et réglementaire de la sécurité de l'information.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

CPI - Comité des Produits d'Investissements

Le CPI a pour objectif l'organisation et la structuration des activités de placements financiers destinés à la clientèle de la Banque. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les départements Banque Commerciale, Marketing et Communication, Marchés Financiers & Trésorerie ainsi que la fonction Risk Management.

Le comité veille notamment aux respects des procédures internes dans le cadre de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante. Le Risk Management surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur les cinq comités opérationnels auxquels il participe.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la « culture risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes en concordance avec les objectifs de rentabilité ;
- la mise à jour d'un programme solide de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit - Risques pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Le Risk Management assure également, sous la responsabilité du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI), l'organisation et le pilotage de la sécurité de l'information à travers la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité de l'entreprise.

Il en est de même du suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

Compliance

La fonction Compliance est une fonction indépendante. Sa mission principale consiste à protéger la Banque des risques Compliance (tels que les risques de sanctions, les risques de litiges, les risques de réputation, les risques d'infraction à des règles éthiques, etc.) liés au non-respect et à la non-conformité aux cadres légal et réglementaire en vigueur. La fonction Compliance assiste la Direction de la Banque dans l'anticipation, la détection, l'évaluation, la gestion et le contrôle de ces risques. Les principaux domaines de la Compliance sont la déontologie, la protection des investisseurs, l'intégrité des marchés financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Elle contribue également, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. La fonction Compliance assure la veille réglementaire au sein de la Banque, centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

Audit Interne

L'Audit Interne est, au sein de la Banque, une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction sont adéquats et fonctionnent de manière efficace. La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la charte d'audit interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

2. Stratégie de gestion des risques

Bâle III

Les normes Bâle III constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences de couverture de ces risques par des fonds propres.

Bâle III répond à 4 objectifs distincts :

- accroître la sensibilité des exigences en fonds propres aux risques ;
- renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et celui de la transparence financière ;
- appréhender l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées ;
- promouvoir la solidité du système financier international et l'égalité des conditions de concurrence.

Le dispositif comporte 3 piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier 1, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales ;
- le pilier 2, qui institue le principe de dialogue structuré entre les établissements de crédit et les superviseurs ;
- enfin le pilier 3, qui est centré sur la transparence et la discipline de marché.

Dans le cadre du deuxième pilier, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ou économiques (ICAAP) a été développé et est poursuivi continuellement, conformément aux réglementations en vigueur ainsi qu'à l'environnement économique et aux développements internes et externes de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de maintenir suffisamment de fonds propres économiques et d'utiliser des techniques appropriées pour suivre et piloter ces risques. L'ICAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Ainsi, l'ICAAP se structure autour de deux dimensions principales :

- un processus de détection, de mesure, de gestion, de contrôle, de déclaration et de reporting des risques ;
- un processus interne de planification et de gestion des fonds propres économiques que la Banque juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

Pour décliner ces deux processus, chaque banque doit mettre en œuvre un cadre de gestion possédant, notamment, les quatre propriétés essentielles suivantes :

- un caractère interne et spécifique permettant de servir les besoins propres à l'établissement ;
- un dispositif de gouvernance interne de qualité, tant sur le plan de l'implication du management, que sur celui de l'efficacité du contrôle interne et de la documentation en place ;
- une structure organisationnelle claire avec un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- une couverture exhaustive des risques englobant tous les risques avérés mais aussi ceux auxquels l'établissement pourrait être potentiellement exposé.

Approche de la Banque :

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle opère ainsi que de la politique commerciale poursuivie. Sur base de son profil d'activités, la Banque détermine son profil de risque. Ce dernier énonce clairement les principaux risques auxquels elle est confrontée.

Dans la gestion de ses fonds propres, la Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- maintenir sa solidité financière, qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétence aux risques ;
- préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses divers métiers ;
- garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations extrêmes.

La Banque détermine l'objectif interne de solvabilité par référence à ses ratios de solvabilité « Tier 1 » et « Total ratio » réglementaires ainsi qu'à travers son « ratio de solvabilité ICAAP ».

Cette approche est complétée par un programme de tests de résistance combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées permettant d'évaluer l'impact de scénarios. Les analyses de sensibilité des facteurs de risque identifiés comme principaux sont sujettes à des évolutions défavorables. Les scénarios macro-économiques sont représentatifs des risques encourus et de l'environnement dans lequel s'inscrivent les activités de la Banque et portent sur des évolutions défavorables.

Afin de garantir la pérennité de la Banque, le Conseil d'Administration a défini un concept prudent de fonds propres économiques. Il fixe la limite des expositions résultant de l'agrégation des différents types de risque. Le Conseil d'Administration a donné mandat au Comité de Direction de transposer ces approches dans la gestion courante des risques de la Banque, de suivre son évolution et de l'en informer régulièrement. Le Comité de Direction se fait assister dans cette mission par la fonction Risk Management.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

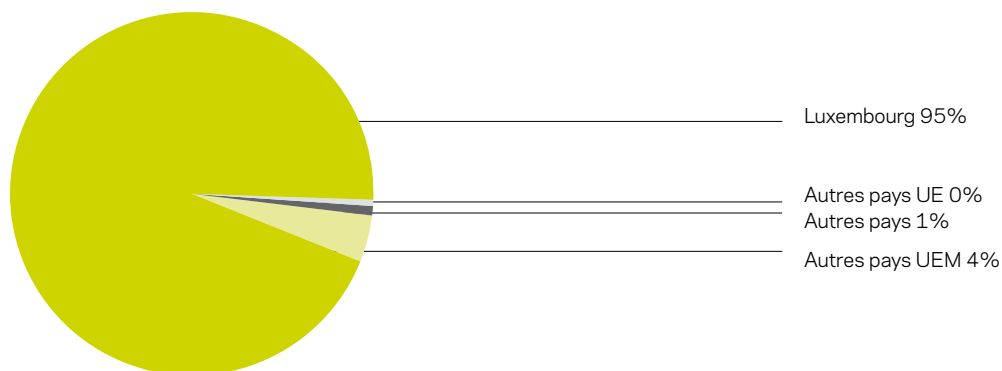
3. Typologies de risques

Les activités de la Banque l'exposent principalement aux risques suivants :

- **risque de crédit** : il s'agit du risque de perte, partielle ou totale, due à l'incapacité des clients, souverains, institutionnels et autres, de faire face à leurs obligations financières ;
- **risque de concentration** : il s'agit du risque résultant d'une exposition importante sur un même débiteur, un groupe de débiteurs liés ou un même secteur économique au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques ;
- **risque de marché** : il s'agit du risque de perte due à des variations de prix sur un marché ;
- **risque de liquidité** : il s'agit du risque résultant de l'indisponibilité auprès de la Banque des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations ;
- **risque opérationnel** : il s'agit du risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Ventilation de l'ensemble des expositions par zone géographique

**a) Risque de crédit**

Ce risque est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre. Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Au cours de l'exercice 2016, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE et a établi des limites individuelles par pays dans le cadre de son activité de marché pour compte propre.

Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre de la politique de risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

La structure décisionnelle de la Banque est hiérarchisée en différents comités de crédits suivant l'encours global des débiteurs. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) tout en suivant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

Type d'opération	Créances envers la clientèle et crédit bail (montants bruts)	
	2016 en EUR	2015 en EUR
Crédits 1 ^{er} logement	3 020 797 457	2 897 979 189
Crédits commerciaux et industriels	1 548 563 104	1 479 738 273
Autres crédits retails	833 100 031	766 911 448
Crédits aux administrations régionales	194 794 615	202 575 667
TOTAL	5 597 255 207	5 347 204 577

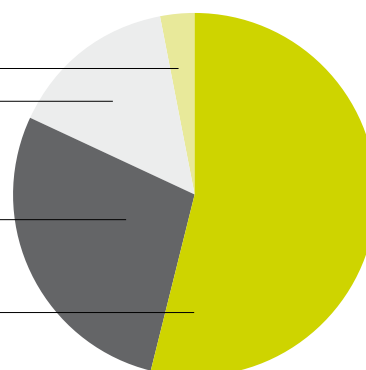
Ventilation des opérations de crédit 2016

Crédits aux administrations régionales 3%

Autres crédits retails 15%

Crédits commerciaux et industriels 28%

Crédits 1^{er} logement 54%



A noter : Près de deux tiers des crédits accordés sont octroyés aux résidents particuliers, la partie restante concerne des prêts accordés aux entreprises et communes.

Gestion des dépassements et procédure d'alerte

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Pour les clients dont les dossiers sont en retard de paiement ou en dépassement du compte, des actions de suivi sont décidées dans le cadre d'un comité de suivi des risques de crédit central pour toute l'organisation.

Détection et suivi des défauts

L'approche standard de Bâle III retenue par la Banque lui demande un suivi rigoureux des créances en défaut définies comme suit :

- La Banque estime improbable que le débiteur lui rembourse en totalité son crédit sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie ;
- L'arriéré du débiteur sur un crédit dû à la Banque dépasse 90 jours.

La Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III en ce qui concerne la reconnaissance des défauts.

L'organisation du service de support mise en place par la Banque permet le suivi de l'activité crédits dans son ensemble. Le suivi primaire des dépassements et impayés reste de la responsabilité des métiers commerciaux. Au plus tard au 75^{ème} jour du dépassement, les dossiers en retard de paiement sont présentés à un comité central de suivi des risques de crédit qui décide de la suite à donner à ces dossiers.

La Banque dispose de fonctionnalités informatiques de détection et de gestion des comptes courants en dépassement et des comptes prêts en impayé utilisées par les gestionnaires et les départements Crédits et Juridique.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de provisionnement

Les risques de pertes sur créances identifiés font l'objet de corrections de valeur spécifiques décidées dans le cadre du Comité de Provisionnement.

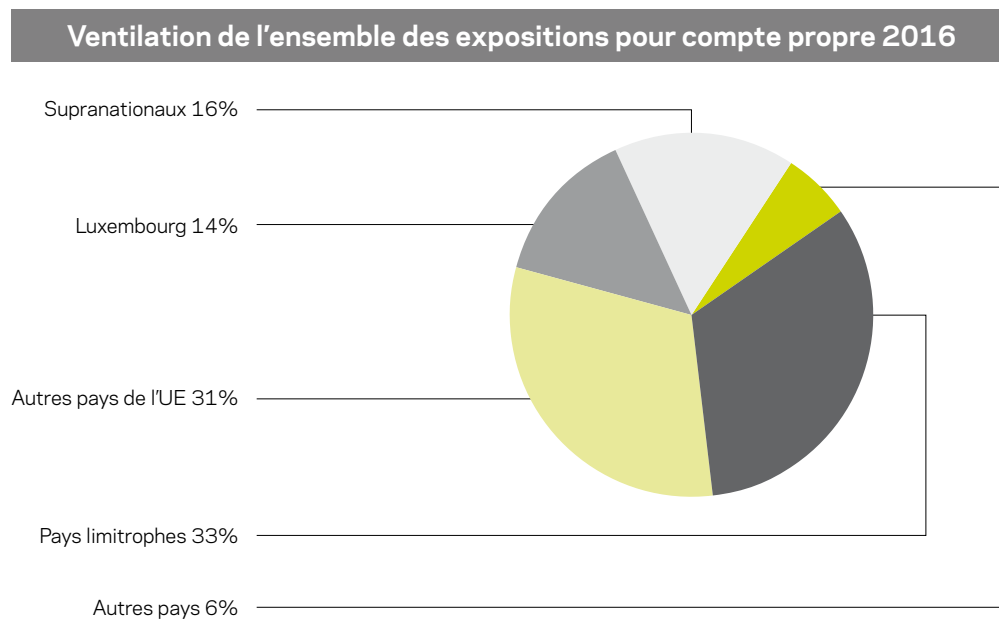
La détermination du niveau de correction de valeur à appliquer s'effectue suivant les principes décrits à la NOTE 2.4.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ci-avant.

- Activités de marché pour compte propre

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées, appartenant à un même groupe, sont considérées comme une seule et même contrepartie.

La limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

La ventilation des expositions (portefeuille titres) par pays en 2016 est la suivante :



NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de la Banque est de travailler avec des contreparties de première qualité en tenant compte des notations déterminées par des agences externes et par le niveau de fonds propres de ces contreparties. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers & Trésorerie et sur base d'un avis du département Crédits et Juridique et de la fonction Risk Management.

Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties. Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2016, une durée moyenne restant à courir de 3 années.

La Banque mesure et contrôle son risque global de crédit sur le portefeuille propre en ayant recours aux indicateurs suivants :

Credit Value at Risk (CVaR)

Le risque de crédit lié au portefeuille propre, constitué d'obligations, est calculé par une Credit Value at Risk (CVaR) dans laquelle la volatilité de la prime qu'un émetteur doit payer en supplément par rapport au standard du marché pour une même qualité de rating externe est utilisée comme indicateur de référence. La CVaR reflète la perte potentielle probable due au risque de crédit pour un horizon de temps donné (1 année) et un seuil de confiance de 99%.

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2016 en EUR	2015 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	0	1 948 992
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	591 608	2 054 504
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	766 575	795 213
TOTAL	1 358 183	4 798 709

Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, des analyses de sensibilités complètent l'analyse de la CVaR. Les paramètres fondamentaux du modèle sont modifiés pour contrôler la capacité de la Banque à faire face à des situations économiques extrêmes.

- Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

Zone géographique	Interest Rate Swaps	
	2016 en EUR	2015 en EUR
Luxembourg	55 980 000	56 166 667
Autres pays EMUM*	407 271 579	714 735 300
TOTAL	463 251 579	770 901 967

*Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

b) Risque de concentration

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque apporte une attention particulière à des concentrations au sein de différents types de risque. Afin de maîtriser ce risque, la Banque a mis en place une politique du risque de concentration comprenant des indicateurs de suivi et visant à s'assurer d'une gestion appropriée de ce risque au sein de la Banque. Le suivi des concentrations potentiellement excessives couvrent différents risques tels que le risque de crédit (portefeuille des crédits et portefeuille propre de la Banque), le risque de liquidité et le risque d'affaires.

Ce tableau renseigne la concentration sectorielle pour l'ensemble des créances de la Banque :

Secteur économique	Crédits et autres éléments du bilan	
	2016	2015
Administrations publiques et supranationales	9.46%	10.22%
Etablissements et intermédiaires financiers, assurances	16.76%	17.92%
Autres entreprises	18.74%	17.30%
Ménages et particuliers	55.04%	54.56%
	100.00%	100.00%

En ce qui concerne le risque de concentration résultant d'une exposition trop importante sur les pays, la Banque a mis en place des plafonds géographiques dans le but de contrôler ce type de risque.

c) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte potentielle suite à des mouvements défavorables sur les marchés financiers résultant de changements des conditions telles que les prix des valeurs, les taux d'intérêt ou la volatilité.

On distingue au sein du risque de marché, les catégories suivantes :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de change ;
- le risque de variation de cours.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). A noter que ces dernières sont négligeables.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». Le contrôle est confié au Middle-Office qui veille à l'application des procédures et au respect des limites.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liées à l'évolution générale des taux d'intérêts. Ces limites sont suivies quotidiennement par le Middle-Office.

La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours aux indicateurs suivants :

- Value at Risk (VaR)

L'approche Value at Risk (VaR) utilisée par la Banque est basée sur la méthode de simulation historique. La VaR prend en considération un horizon de détention de 25 jours et un seuil de confiance de 99%. Elle reflète le risque de perte maximale due aux changements des taux de marché qui ne peut être dépassée qu'avec une probabilité de 1%. Le Comité de Direction a fixé une limite de perte maximale autorisée que le Risk Management surveille quotidiennement. Les paramètres de modélisation sont régulièrement revus et, le cas échéant, adaptés. Le suivi du respect de la limite est présenté mensuellement au comité ALCO.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes des marchés, la Banque recourt à des analyses de sensibilité. La Banque applique différents scénarios de déformation de la courbe des taux d'intérêts à cet effet.

Leur objectif est d'assurer que la Banque est capable de faire face à des situations économiques très dégradées. Les scénarios sont régulièrement révisés afin de garantir qu'ils correspondent à la situation réelle de la Banque et qu'ils tiennent compte des évolutions économiques. En outre, la Banque produit quotidiennement une mesure de sensibilité de sa marge d'intérêt pour une translation de ± 200 points de base de la courbe de taux.

Le contrôle journalier du respect des limites et de l'évolution de l'exposition de la Banque par rapport aux risques de marché ainsi que le reporting à l'attention du Comité de Direction sont réalisés par le Middle-Office.

Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de satisfaire toutes ses obligations de paiement et de règlement à tout moment sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

D'un point de vue liquidité, la Banque peut être caractérisée comme une banque de « déposants » ce qui signifie que le refinancement de ses activités de crédit s'effectue de façon prédominante par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances. La gestion courante de la liquidité de la Banque est assurée par le département Marchés Financiers & Trésorerie.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen de deux mécanismes complémentaires : un suivi journalier par le département Marchés Financiers et Trésorerie et un suivi mensuel par le Risk Management et le comité ALCO. Ce second suivi est réalisé à l'aide d'un modèle développé en interne par la Banque qui se base sur des cash-flows projetés d'un point de vue liquidité pour l'ensemble des opérations de la Banque.

Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque recourt à son modèle développé en interne dans lequel elle modifie certains paramètres pour refléter une situation économique fortement dégradée.

Définition du dispositif préventif pour faire face à une éventuelle crise de liquidité

La Banque contrôle son exposition au risque de liquidité en appliquant différents scénarios de test d'endurance qui sont systématiquement confrontés avec la situation économique réelle du moment. L'ALCO peut ainsi anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque. La qualité, en termes de rating, du portefeuille de titres de la Banque ainsi que leur profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des « repurchase agreement » ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du CFPL de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

e) Risque opérationnel

La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne définis et mis en œuvre à tous les niveaux. Les pertes de la Banque résultant de risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données et font l'objet d'un suivi régulier, d'une analyse et d'un reporting au CCIRO.

La Banque vise par ailleurs à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

BCP (Business Continuity Plan)

Le BCP se concrétise par la mise en place de mesures afin de prévenir la Banque contre les conséquences d'un sinistre majeur. L'approche suivie par la Banque définit les procédures et mesures opérationnelles afin d'assurer la continuité des affaires courantes et critiques.

Pour ce faire, le BCP se base sur l'évaluation de la criticité des processus et des systèmes.

La Banque s'assure de la réalisation des différentes démarches définies pour garantir la reprise des activités critiques de l'organisation dans les délais les plus brefs.

Assurances

Dans le but de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles, la Banque souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation des différents risques inhérents à ses activités.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2016	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2016
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	545 757 819,23	0,00	0,00	0,00	545 757 819,23
Créances sur les établissements de crédit	239 500 841,59	0,00	0,00	0,00	239 500 841,59
Créances sur la clientèle	525 907 015,34	195 690 533,90	644 551 803,27	4 052 847 420,30	5 418 996 772,81
Opérations de crédit-bail	996 414,30	5 323 796,33	80 488 168,89	11 231 174,16	98 039 553,68
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	121 779 399,60	204 267 196,00	624 489 136,15	123 515 836,05	1 074 051 567,80
TOTAL	1 433 941 490,06	405 281 526,23	1 349 529 108,31	4 187 594 430,51	7 376 346 555,11

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2015	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2015
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	500 969 532,52	0,00	0,00	0,00	500 969 532,52
Créances sur les établissements de crédit	311 946 628,20	0,00	0,00	0,00	311 946 628,20
Créances sur la clientèle	586 778 084,25	159 466 011,42	620 433 452,47	3 814 449 206,96	5 181 126 755,10
Opérations de crédit-bail	865 603,67	5 722 314,13	77 149 098,42	5 044 855,05	88 781 871,27
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	56 504 978,07	122 756 490,67	725 779 389,22	98 247 891,41	1 003 288 749,37
TOTAL	1 457 064 826,71	287 944 816,22	1 423 361 940,11	3 917 741 953,42	7 086 113 536,46

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non-bancaire uniquement.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations »

et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2016	Valeurs non cotées 2016	Total 2016
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 074 051 567,80	0,00	1 074 051 567,80
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	11 084 117,18	0,00	11 084 117,18
Participations	0,00	1 364 538,78	1 364 538,78
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 198 914,71	25 198 914,71
TOTAL	1 085 135 684,98	26 563 453,49	1 111 699 138,47

	Valeurs cotées 2015	Valeurs non cotées 2015	Total 2015
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 003 288 749,37	0,00	1 003 288 749,37
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	19 421 557,64	0,00	19 421 557,64
Participations	0,00	1 388 139,88	1 388 139,88
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 198 914,71	25 198 914,71
TOTAL	1 022 710 307,01	26 587 054,59	1 049 297 361,60

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2016, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 326 046 595,60 EUR (au 31 décembre 2015 : 179 261 468,74 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2016	2015
Titres du portefeuille des immobilisations financières	448 280 550,87	521 628 243,94
Titres du portefeuille de placement	625 771 016,93	481 660 505,43
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 074 051 567,80	1 003 288 749,37

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2016, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 3 555 985,04 EUR (au 31 décembre 2015 : 3 088 601,25 EUR).

Au 31 décembre 2016, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 460 001 237,50 EUR (au 31 décembre 2015 : 538 254 718,72 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 11 671 164,25 EUR (au 31 décembre 2015 : 16 626 474,78 EUR).

	2016	2015
Disagios	384 738,72	563 918,43
Agios	15 752 069,97	14 089 547,06

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2016, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 98 529,54 EUR (2015 : 0 EUR).

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20% DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100.00%	31.12.2016	EUR	9 681 687	-122 622
Raiffeisen Finance S.A. - Luxembourg	100.00%	31.12.2016	EUR	278 068	1 941
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg	50.00%	31.12.2016	EUR	21 885 595	4 019 960
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. - Luxembourg	100.00%	31.12.2016	EUR	3 500 000	0

* hors résultat de l'exercice

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2016	2015
Valeurs à recevoir à court terme	296 027,63	227 890,24
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	12 717 041,99	9 186 916,87
TOTAL	13 014 431,24	9 416 168,73

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	521 754 127,19	64 756 590,00	-138 180 643,94	0,00	448 330 073,25	0,00	-49 522,38	448 280 550,87
2. Participations	1 747 113,79	357,12	0,00	0,00	1 747 470,91	-382 932,13	0,00	1 364 538,78
3. Parts dans des entreprises liées	25 198 914,71	0,00	0,00	0,00	25 198 914,71	0,00	0,00	25 198 914,71
4. Actifs incorporels dont : Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	30 089 345,73	3 367 399,37	0,00	-2 340,00	33 454 405,10	-21 175 547,01	0,00	12 278 858,09
5. Actifs corporels dont : a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements b) Systèmes informatiques et véhicules de société c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	105 085 289,68	3 185 773,36	-1 132 430,34	2 340,00	107 140 972,70	-59 121 573,22	-564 117,61	47 455 281,87
	79 492 770,72	1 159 462,61	-1 118 191,31	3 973 773,48	83 507 815,50	-40 795 551,00	-501 890,60	42 210 373,90
	14 578 809,00	1 223 053,70	0,00	10 430,75	15 812 293,45	-13 255 898,72	-30 038,91	2 526 355,82
	7 537 522,26	213 097,75	-14 239,03	73 037,77	7 809 418,75	-5 070 123,50	-32 188,10	2 707 107,15
	3 476 187,70	590 159,30	0,00	-4 054 902,00	11 445,00	0,00	0,00	11 445,00

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2016, les actifs corporels comprennent pour 35 869 554,91 EUR (au 31 décembre 2015 : 36 590 613,25 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2016	Participations 2016
Créances sur la clientèle	36 241 118,82	43 728,13
	Entreprises liées 2015	Participations 2015
Créances sur la clientèle	34 480 910,90	38 302,40

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVICES ETRANGERES

Au 31 décembre 2016, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro,

s'élève à 163 838 994,72 EUR
(au 31 décembre 2015 :
176 109 746,16 EUR).

NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Au 31 décembre 2016, la Banque détient un actif à caractère subordonné :

	2016	2015
Créances sur la clientèle	3 108 774,27	104 449,05

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2016, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 1 009 502 388,15 EUR
(au 31 décembre 2015 :

987 120 459,47 EUR).
Au 31 décembre 2016, le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève à 337 104 415,00 EUR
(au 31 décembre 2015 :
8 438 515,34 EUR).

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

| NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2016	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2016
Dettes envers des établissements de crédit	70 528 779,18	75 240 823,63	238 081 297,36	468 430,81	384 319 330,98
Dettes envers la clientèle	5 429 081 656,33	363 753 184,02	483 580 692,75	35 527 114,62	6 311 942 647,72
dont :					
dépôts d'épargne à vue	707 104 002,95	0,00	0,00	0,00	707 104 002,95
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	43 192 320,00	179 795 400,00	329 183 890,43	8 022 850,00	560 194 460,43
autres dettes à terme et à préavis	774 626 470,49	183 957 784,02	154 396 802,32	27 504 264,62	1 140 485 321,45
Dettes représentées par un titre	28 689 098,01	29 070 799,96	95 053 473,28	6 805 539,87	159 618 911,12
Passifs subordonnés	30 000 000,00	0,00	0,00	60 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	5 558 299 533,52	468 064 807,61	816 715 463,39	102 801 085,30	6 945 880 889,82

Au 31 décembre 2015	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2015
Dettes envers des établissements de crédit	139 636 922,79	46 320 438,17	138 200 000,52	787 554,53	324 944 916,01
Dettes envers la clientèle	5 198 475 986,47	348 520 590,74	472 572 625,08	37 778 083,46	6 057 347 285,75
dont :					
dépôts d'épargne à vue	549 701 601,57	0,00	0,00	0,00	549 701 601,57
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	1 381 000,00	178 900 450,00	414 626 938,93	6 062 850,00	600 971 238,93
autres dettes à terme et à préavis	741 642 989,38	169 620 140,74	57 945 686,15	31 715 233,46	1 000 924 049,73
Dettes représentées par un titre	29 394 702,01	59 331 797,05	147 489 437,71	7 966 901,02	244 182 837,79
Passifs subordonnés	0,00	0,00	30 000 000,00	60 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	5 367 507 611,27	454 172 825,96	788 262 063,31	106 532 539,01	6 716 475 039,55

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2016	2015
Valeurs à payer à court terme	425 040,19	449 055,69
Créanciers privilégiés	6 707 441,79	6 398 314,45
Créanciers divers	21 141 415,85	16 792 152,68
TOTAL	28 273 897,83	23 639 522,82

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 948 701,57 EUR (au 31 décembre 2015 : 2 512 602,74 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	taux d'intérêt	date d'émission	échéance
30.000.000	5.00%	26.03.2010	26.03.2017
60.000.000	2.75%	22.05.2015	22.05.2025

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est

possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4.17 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2016, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2016	2015
Provision AGDL/FGDL/Fonds de résolution	57 176 565,78	65 081 589,78
Provisions pour litiges	5 837 982,84	4 466 749,66
Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan	2 969 491,40	2 843 991,40
Provisions pour charges	12 767 126,40	11 177 884,72
Autres provisions	37 000,00	38 128,24
TOTAL	78 788 166,42	83 608 343,80

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 27 674 023,56 EUR

résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2015 : de 26 438 587,03 EUR).

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier et par la nouvelle entité juridique créée en 2014 : Raiffeisen Members S.C.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1^{er} septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont détenues depuis le 22 février 2016 par POST Luxembourg.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR.

Au 31 décembre 2016, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 499 046 EUR (31 décembre 2015 : 430 670,75 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2016 à 2 502,00 EUR (2015 : 2 251,75 EUR) et qui est composé de 4 525 parts de catégorie A, 4 482 parts de catégorie B et 1 001 parts de catégorie C, est éliminé à concurrence de 1 131,00 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer

individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	430 670,75	299 273 082,47	0,00
Augmentation du fonds social	0,00	0,00	0,00
Associés entrants	80 156,15	27 777 527,53	0,00
Associés sortants	-11 780,90	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.15	0,00	0,00	17 553 308,66
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	0,00	17 553 308,66	-17 553 308,66
- Dividendes aux parts sociales	0,00	0,00	0,00
Solde au 31 décembre 2016	499 046,00	344 603 918,66	0,00

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

	2016	2015
BANQUE RAIFFEISEN	7 374 094,02	8 087 861,63
CAISSES RAIFFEISEN affiliées, comptes regroupés	9 192 323,38	9 465 447,03
TOTAL	16 566 417,40	17 553 308,66

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2016	Participations 2016
Dettes envers la clientèle	16 637 944,44	217 538,15

	Entreprises liées 2015	Participations 2015
Dettes envers la clientèle	24 073 756,88	11 706 829,06

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2016,
le montant global converti en EUR
des éléments de passif libellés en

devises, autres que l'euro, s'élève à
165 694 787,59 EUR (au 31 décembre
2015 : 177 274 780,98 EUR).

NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se
décomposent de la manière suivante :

	2016	2015
Garanties et autres substituts directs de crédit	93 629 702,10	81 175 911,43
Contre-garanties	195 469 354,34	120 384 427,43
TOTAL	289 099 056,44	201 560 338,86

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les
passifs éventuels ne comprennent pas de
montant à l'égard d'entreprises liées ou
de participations.

NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se
décomposent de la manière suivante :

	2016	2015
Crédits confirmés, non utilisés	602 783 792,12	768 794 015,52

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les
engagements ne comprennent pas de
montant à l'égard d'entreprises liées ou
de participations.

Il existe des engagements qui ne sont
ni repris au bilan consolidé, ni au hors-
bilan consolidé et qui concernent les
engagements de payer dans le futur des
loyers fixes pour immeubles loués ou pour
des biens pris en location.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2016 et 2015 concernent uniquement les Interest Rate Swaps.

Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actifs et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2016 (en valeur notionnelle)	2015 (en valeur notionnelle)
Jusqu'à 3 mois	25 400 000,00	76 275 000,00
3 - 12 mois	264 679 999,97	77 107 142,87
1 - 5 ans	120 371 578,94	564 719 824,54
plus de 5 ans	52 800 000,00	52 800 000,00
TOTAL	463 251 578,91	770 901 967,41

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2016 (en valeur de marché)	2015 (en valeur de marché)
Jusqu'à 3 mois	-843 851,70	1 843 318,68
3 - 12 mois	-3 134 475,87	-2 632 981,62
1 - 5 ans	-12 214 973,83	-22 279 287,54
plus de 5 ans	-7 154 272,99	-6 171 696,16
TOTAL	-23 347 574,39	-29 240 646,64

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- les opérations fiduciaires ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2016	2015
Loyers perçus	1 465 733,34	1 388 449,65
Remboursement sinistres AGDL	587 011,28	1 105 065,48
Plus-values de cession d'immeubles	1 445 152,39	1 754 774,16
Produits concernant des exercices antérieurs	1 778 345,19	1 619 699,33
Autres	114 921,41	512 816,59
TOTAL	5 391 163,61	6 380 805,21

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2016	2015
Frais concernant des exercices antérieurs	119 544,48	596 315,13
Dotations aux provisions	1 373 283,18	1 605 065,48
Autres	141 732,44	227 553,05
TOTAL	1 634 560,10	2 428 933,66

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.31 - IMPÔTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de

direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2016	Engagements au 31.12.2016
Membres des organes d'administration et de surveillance	40 501	2 074
Membres de la structure de direction (49 personnes)	13 382	397
TOTAL	53 883	2 471

	Avances et crédits au 31.12.2015	Engagements au 31.12.2015
Membres des organes d'administration et de surveillance	43 094	4 279
Membres de la structure de direction (47 personnes)	12 184	769
TOTAL	55 278	5 048

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2016, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2016	Nombre 2015
Comité de Direction	5	5
Direction	44	42
Autres cadres et employés	562	549
TOTAL	611	596

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions,

ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2016	Pension de retraite 2016
Membres des organes d'administration et de surveillance	224	0
Membres de la structure de direction (49 personnes)	7 673	781
TOTAL	7 897	781

	Emoluments 2015	Pension de retraite 2015
Membres des organes d'administration et de surveillance	225	0
Membres de la structure de direction (47 personnes)	7 561	695
TOTAL	7 786	695

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

	2016	2015
Contrôle légal des comptes	199	194
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	37	7
TOTAL	236	201

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.36 - GARANTIE DES DEPOTS ET FONDS DE RESOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0.8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions seront à verser annuellement entre 2016 et 2018.

Lorsque le niveau de 0.8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0.8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2016, la provision FGDL/FRL s'élève à 57 176 565,78 EUR (au 31 décembre 2015 : 65 081 589,78 EUR).

Le montant payé en 2016 au titre de FGDL s'élève à 6 913 027,00 (au 31 décembre 2015 : 0 EUR) et au titre de FRL s'élève à 991 997,00 EUR (au 31 décembre 2015 : 359 973,98 EUR).

LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG

Alzingen

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
24 50 71 60

Bascharage

121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
24 50 41 00

Bertrange

19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
24 50 63 30

Bettborn

61, rue Principale
L-8606 Bettborn
24 50 42 00

Bettembourg

29, rue de la Gare
L-3237 Bettembourg
24 50 11 00

Clervaux

29, Grand-Rue
L-9710 Clervaux
24 50 52 50

Diekirch

4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
24 50 43 00

Differdange

6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
24 50 19 00

Dudelange

73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
24 50 71 00

Echternach

9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
24 50 49 30

Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
24 50 14 00

Ettelbruck

5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
24 50 31 00

Feulen

27, route de Bastogne
L-9176 Niederfeulen
24 50 43 30

Grevenmacher

7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
24 50 38 00

Junglinster

1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
24 50 49 00

Kayl

30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
24 50 71 40

Leudelange

4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
24 50 67 00

Lux-Centre

28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 21 00

Lux-Gare

68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Kirchberg

41b, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
24 50 18 00

Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
24 50 12 00

Lux-Merl

12, place Thorn
L-2637 Luxembourg
24 50 68 00

Mamer

65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
24 50 63 00

Mersch

13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
24 50 13 80

Mondorf

13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
24 50 53 00

Niederanven

130a, route de Trèves
L-6940 Niederanven
24 50 51 00

Noerdange

3, Dikrecherstrooss
L-8550 Noerdange
24 50 61 00

Pétange

21, route de Luxembourg
L-4761 Pétange
24 50 17 00

Redange/Attert

23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
24 50 60 40

Remich

6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
24 50 70 00

Saeul

1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
24 50 60 70

Sandweiler

12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
24 50 51 50

Soleuvre

5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
24 50 41 20

Steinfort

16-18 rue de Kleinbettingen
L-8436 Steinfort
24 50 63 70

Strassen

165, route d'Arlon
L-8009 Strassen
24 50 16 00

Walferdange

20, rue de Diekirch
L-7220 Walferdange
24 50 15 00

Wasserbillig

4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
24 50 38 50

Weiswampach

45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
24 50 52 70

Wiltz

9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
24 50 44 00

Wincrange

Maison 61
L-9780 Wincrange
24 50 52 00

Wormeldange

123, rue Principale
L-5480 Wormeldange
24 50 38 80

